

Un des premiers aspects du bill que je trouve particulièrement valable est qu'il rend le jeune contrevenant responsable de ses actes. Cela changera une situation qui existe depuis plusieurs années. Je me souviens qu'en Alberta un groupe de jeunes âgés de 12 à 15 ans avaient été poursuivis pour effraction dans une quincaillerie où ils avaient pris de la peinture et des pinceaux pour tout peindre ce qu'il y avait dans le magasin. Ils avaient fait un dégât terrible. Ils avaient répandu de la peinture sur le plancher et sur toutes sortes d'articles. Or le juge s'est contenté de leur faire une petite semonce en leur disant: «Vous savez bien que vous ne devriez pas faire ça. Rentrez chez vous et ne recommencez plus». Et qui a été obligé d'assumer tous les frais? Le couple propriétaire de la quincaillerie n'était pas jeune; de plus, il n'en retirait qu'une maigre subsistance. Or, les dommages se sont élevés à \$3,000. Pourtant, ce sont ces personnes, qui n'avaient rien à voir avec le crime, qui ont dû en faire les frais.

Je répète ce que j'ai dit à l'époque: le tribunal n'a pas rendu service à ces jeunes en les laissant s'en sauver ainsi. Si au moins le juge leur avait ordonné d'aller réparer leur dégât, ils auraient au moins appris qu'il ne fallait pas faire ce genre de chose. Mais ils n'ont rien eu à payer. Ils ont seulement été obligés d'écouter le petit sermon du juge, et l'un d'eux a même eu l'audace de dire par la suite: «J'aurais bien aimé qu'il parle un peu moins longtemps, j'avais affaire ailleurs».

Il faut faire comprendre à nos jeunes que s'ils détruisent quelque chose, ils doivent en faire les frais, que s'ils endommagent les biens d'autrui, ils doivent payer. Je ne peux en parler aussi éloquemment que le député qui m'a précédé. Si nous n'agissons pas ainsi, nous inciterons les jeunes à persister dans le crime. C'est ce que font par inadvertance certaines de nos lois et de nos tribunaux.

Une autre fois, un groupe d'adolescents de moins de 16 ans a trouvé amusant d'enlever un panneau signalant la fermeture d'un pont sur une route vicinale et de le brûler. Ce soir-là, des nouveaux mariés en voyage de noce se sont engagés sur cette route et, faute de panneau de signalisation, ils ont dégringolé dans le ravin et se sont tués. Quelqu'un m'a dit: «Ces jeunes seront désormais bourrés de remords.» J'ignore si des remords de ce genre seront salutaires ou apporteront une certaine satisfaction aux parents et amis des jeunes mariés tués à la suite de l'étourderie de ceux qui ont détruit le panneau de signalisation.

Je voudrais que le projet de loi tienne compte du fait que nous devons expier nos péchés, et que si nous détruisons le bien d'autrui, nous devons réparer d'une façon ou d'une autre. Cela m'amène au deuxième point que je veux faire valoir. Les tribunaux pour adolescents tâchent par tous les moyens d'aider les jeunes. Savez-vous combien de fois certains d'entre eux comparaissent devant les tribunaux? Diriez-vous cinq fois? Dix fois? Lorsqu'un juge de tribunal pour adolescents m'a posé la question, j'ai répondu: «Six ou sept fois?» C'est alors qu'il m'a dit: «Sans doute ne le croirez-vous pas, mais le jeune accusé que vous avez vu ce matin comparait pour la 55^e fois». Et il se moque du tribunal. Tout ce que le tribunal a pu faire, c'est de lui imposer une amende que ses parents se sont empressés de payer. Ils ont beaucoup d'argent.

Jeunes contrevenants—Loi

Voilà ce que mon honorable ami le député de la Colombie-Britannique cherchait à démontrer. On incite ce garçon au crime. Il perd tout respect à l'égard des tribunaux. Dans ce bill, au moins, je constate un certain nombre d'éléments qui devraient rendre les tribunaux efficaces, de sorte que ceux qui veulent apparemment devenir des criminels n'aient plus raison de s'en moquer. Il devrait rétablir les tribunaux dans leur dignité, donner une certaine autorité aux juges qui y siègent et leur fournir les moyens de venir à bout de la situation.

Je tiens ensuite à parler des causes. Pourquoi les jeunes éprouvent-ils plus de satisfaction à détruire qu'à bâtir? Pourquoi préfèrent-ils voler de l'argent au lieu de travailler pour en gagner? Comment se fait-il que de deux adolescents qui vivent dans le même patelin, dans le même milieu, l'un travaille après l'école et le samedi pour gagner de l'argent, tandis que l'autre le vole? Nous devons examiner les raisons pour lesquelles certains commentent des infractions ou, si vous préférez, se conduisent mal.

J'aimerais signaler qu'il est 6 heures et poursuivre ce soir.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Comme il est 6 heures, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 8 heures.

(La séance est suspendue à 6 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 8 heures.

M. Taylor: Monsieur l'Orateur, avant de continuer mon intervention, je voudrais souhaiter la bienvenue au solliciteur général (M. Kaplan). Nous avons beaucoup regretté son absence cet après-midi et nous sommes très heureux de l'avoir parmi nous ce soir.

A mon avis, ce bill devrait avant tout viser à faire de la vie humaine une expérience valable, à relever ou à amender ce qui est déchu, à faire de bons citoyens de ceux qui pour une raison ou une autre ont pris la mauvaise voie ou, en quelques mots, à encourager notre jeunesse à construire et non à détruire.

Lorsque nous avons suspendu la séance cet après-midi, j'essayais d'exposer certaines des raisons qui poussent nos jeunes à contrevenir à la loi. Le bill incitera les autorités à analyser le cas de chaque jeune qui s'engage dans la voie du crime. Lorsque nous parlons de réadaptation, nous devons nous rappeler qu'il n'est de meilleur temps pour faire des efforts en ce sens que pendant la jeunesse. Nous ne devrions pas attendre que les jeunes contrevenants aient atteint l'âge de 40, 50 ou 60 ans avant de nous occuper d'eux car, à cet âge-là, le seul moyen de tenter de les réadapter est de les envoyer au pénitencier. Quand on cherche à analyser les motifs qui poussent les jeunes à devenir délinquants, à entrer en conflit avec la loi, on constate qu'il est impossible de généraliser quant aux raisons qui les poussent dans la voie du mal. Ce soir, j'aimerais vous énumérer quelques-unes de ces causes qui me sont apparues à la suite de mes contacts avec les jeunes. Quand on parvient à identifier la raison d'un acte, on a de bien meilleures chances d'y remédier.